

Plan de financement d'une opération d'investissement subventionnée

Vu l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L. 1111-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020,

La commune du Mesnil-Esnard informe que l'opération suivante a bénéficié du plan de financement détaillé ci-après :

Opération : Travaux de rénovation et de création d'équipements sportifs sur le stade Stanislas BILYK

Montant de l'opération (hors taxes) : 3 087 089,93 €

Financier public	Montant hors-taxes	Taux de participation
AGENCE NATIONALE DU SPORT 	68 000,00 €	2,20 %
PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME 	500 000,00 €	16,20 %
RÉGION NORMANDIE 	16 845,25 €	0,55 %

Financier public	Montant hors-taxes	Taux de participation
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME 	90 000,00 €	2,92 %
MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE 	150 000,00 €	4,86 %
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL 	20 000,00 €	0,65 %

Le Mesnil-Esnard, le 7 août 2026

Par délégation du Maire

Xavier JEAN


